



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 11 juin 2026**

**RAPPORT N° 09/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Prise en considération du postulat de
Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Stop à l'impasse
idéologique sur la rue de Lausanne ! »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier la prise en considération du **postulat de Mme Anna lamartino (PLR) N° 09/2026** intitulé « **Stop à l'impasse idéologique sur la rue de Lausanne !** », déposé à la séance du Conseil communal du 19 mars 2026 s'est réunie le mardi 19 mai 2026 à 18h30, à la salle du Conseil communal.

Elle était composée des personnes suivantes :

Président rapporteur :

da.	M.	Alain Gonthier
-----	----	----------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PS	Mme	Céline Amiguet	x		
PS	M.	Pierre Butty	x		
da.	M.	Pierre Chiffelle	x		
VL	M.	Jérôme Christen	x		
PLR	Mme	Anna lamartino	x		
PLR	M.	Victor Marinelli	x		
UDC	Mme	Corinne Pilloud	x		
LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	x		
Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz		x	
EAV					x

Suppléant·es :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Verts	M.	Tom Wahli	x		

La Municipalité était représentée par Monsieur Antoine Dormond, Municipal, et le service par Messieurs Julien Cainne, chef-de service, et Dimitri Dorogi, chargé de projet mobilité.

1. INTRODUCTION

En introduction, M. Dorogi nous présente à l'écran le document qui figure en annexe, qui résume la vision de la situation par le dicastère de l'urbanisme et les arguments qui l'amènent à s'opposer au postulat.

2. DISCUSSION

Les membres de la commission échangent des arguments, qui restent inconciliables.

En faveur de la proposition :

- il ne s'agit pour la postulante que de l'ouverture du tronçon de la rue de Lausanne entre la Place Ronjat et la Gare, à sens unique Est-Ouest, comme le reste de l'axe Italie-Simplon, en tout cas pour le moment ;

- l'ouverture d'un nouvel axe diluerait la circulation et les bouchons, ce qui serait favorable y compris aux transports en commun ;
- ce tronçon serait utilisé par les mêmes personnes qui actuellement descendent la deuxième partie de la rue de Lausanne pour remonter en direction de la Gare et de Général-Guisan par l'avenue Paul-Cérésolle ;
- cela permettrait de descendre par la rue de la Madeleine pour rejoindre la rue du Torrent et l'avenue Nestlé, sans passer par la Place du Marché ;
- il en va de la liberté, alors que la politique actuelle des circulations tente de contraindre à utiliser les mobilités douces et les transports en commun.

Contre la proposition :

- cette ouverture n'apporterait aucun avantage réel aux automobilistes
- la réouverture de ce tronçon de rue ne peut pas être considérée uniquement pour elle-même. Il faut tenir compte des impacts qu'elle aurait, bien au-delà de ces quelques mètres, sur les circulations en ville ;
- la première conséquence serait une augmentation certaine de la circulation dans les rues du Simplon et d'Italie, par report depuis la route cantonale, avec les conséquences relevées dans le document présenté par le Service de l'urbanisme : difficultés pour les transports publics (dont le nombre de véhicules a été fortement augmenté sur cet axe), pour les livraisons (en conflit avec les bus et les voitures) ; insécurité augmentée pour les cyclistes... ;
- le fonctionnement du giratoire de la Gare et du carrefour rue de Lausanne / Cérésolle serait encore plus difficile, surtout si on imagine permettre d'accéder aux rues Cérésolle et Madeleine depuis la rue de Lausanne ;
- il y a enfin un problème juridique : en 2011, la Municipalité avait décidé de remettre en double sens les mêmes rues du Simplon et d'Italie. Suite à un recours, le Tribunal cantonal (CDAP) dans son arrêt GE.2011.0039 du 13 janvier 2012 a jugé qu'elle n'avait pas le droit de prendre cette mesure car elle modifiait « la structure hiérarchique des rues ». Or, à l'instar de documents qui l'ont précédé (notamment le PMU de 2009), le Plan directeur (PDCOM, p33/2023, adopté à une large majorité le 1^{er} février 2024) fixe clairement que le trafic individuel motorisé ne peut pas déboucher sur la place de la Gare par les rues du Simplon et d'Italie (voir schéma p. 81) et vise à la « concentration des flux principaux sur des axes adaptés (routes cantonales) » (B4, p. 84). Rouvrir à la circulation motorisée individuelle privée le tronçon visé serait contradictoire avec le PDCOM, et une telle décision, à supposer que le Conseil communal et la Municipalité suivent la postulante, serait, comme en 2012, annulée par la justice.

3. DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION AD HOC

La commission ad hoc passe au vote sur la prise en considération et la refuse par 3 voix pour et 6 contre, avec 0 abstention

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- 1 de refuser la prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino « Stop à l'impasse idéologique sur la rue de Lausanne ! » et de considérer cet objet comme classé

Pour la commission ad hoc
Le.Président rapporteur
Alain Gonthier

Séance terminée à 19h30

Rapport validé le 28 mai 2026

1. Contexte

La demande du postulat est la suivante:

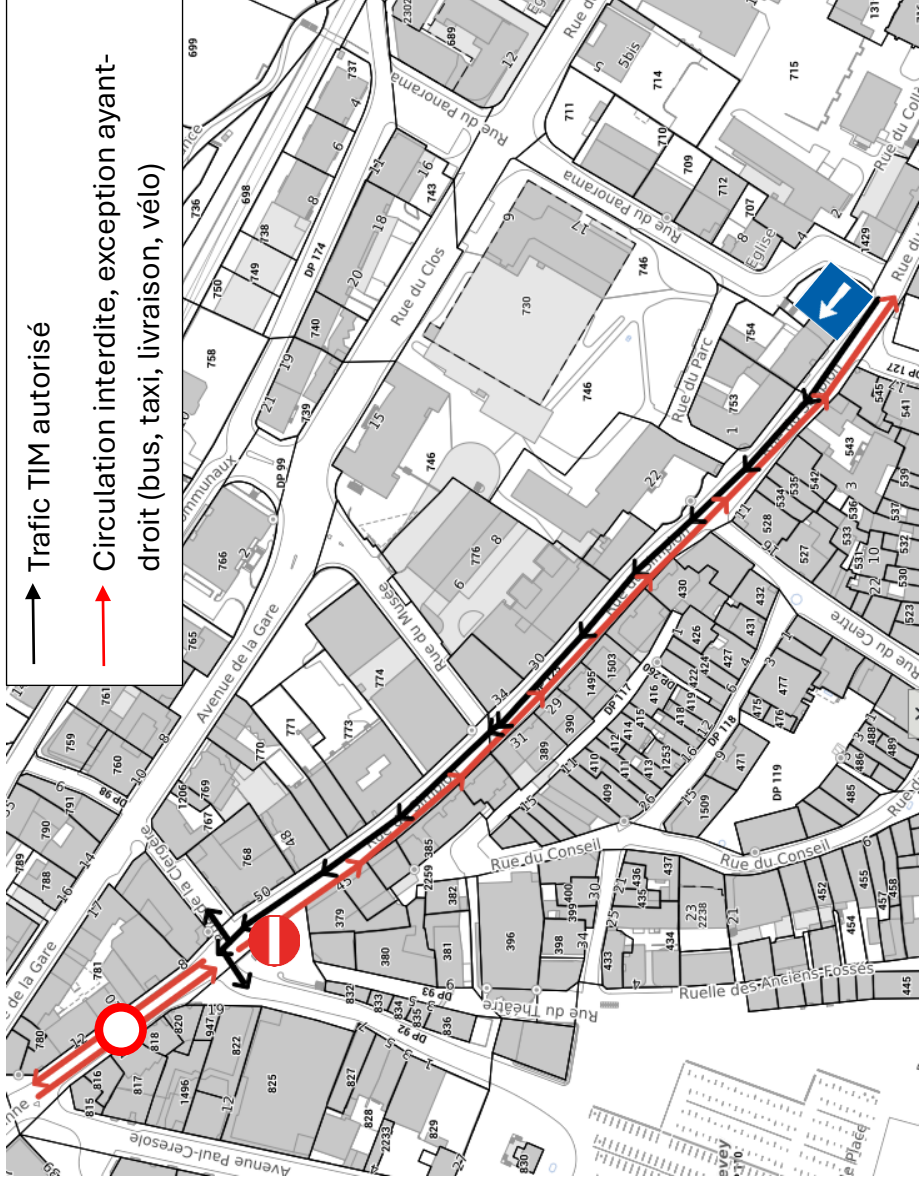
« J'invite la Municipalité à étudier la réouverture de ce tronçon à la circulation automobile, afin de rétablir un trafic cohérent et efficace au centre-ville. »

Cette demande porte sur le tronçon de la rue de Lausanne compris entre la rue de la Clergère et l'avenue Paul-Ceresole.



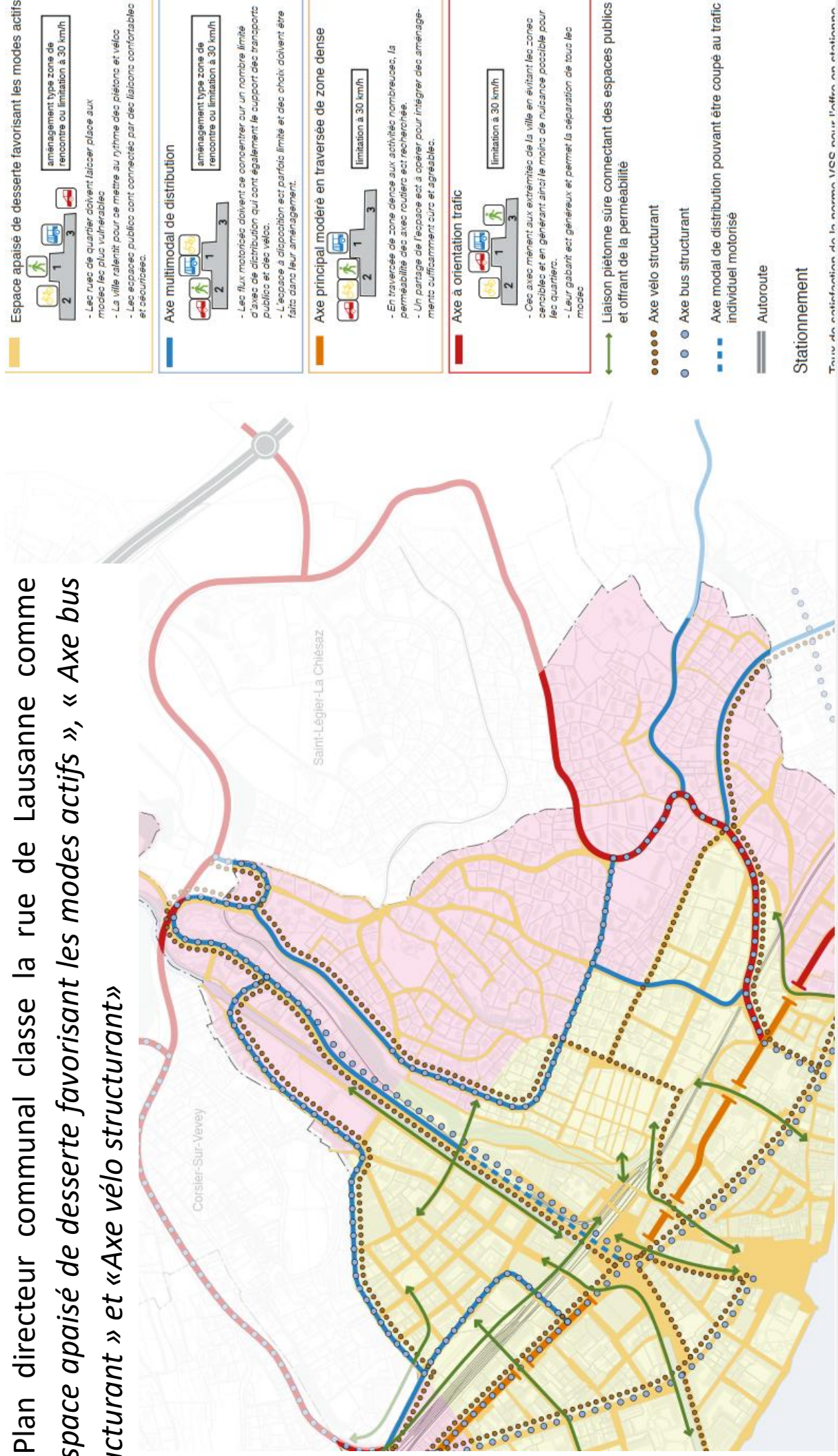
Contexte

- Pas uniquement le tronçon de la rue de Lausanne qui est interdit au trafic, mais la majeure partie de la rue du Simplon est en sens-unique direction Lausanne.
- Fermeture de la rue de Lausanne en 2013, le sens de circulation sur la rue du Simplon a été inversé en même temps. Avant cela l'axe était en sens-unique direction la Tour-de-Peilz.
- Cela fait plus de 25 ans qu'il est impossible de transiter jusqu'à la place de la gare depuis Entre-deux-Ville via la rue du Simplon et rue de Lausanne.
- Les charges de trafic sur la rue du Simplon sont passées de 9'000 véhicules/jour en 2003 à 4'100 véhicules/jour en 2014 (TJM 2026 similaires à 2014).



Contexte

Le Plan directeur communal classe la rue de Lausanne comme « Espace apaisé de desserte favorisant les modes actifs », « Axe bus structurant » et « Axe vélo structurant »



2. Analyse du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Evaluation de l'impact de la réouverture de la rue de Lausanne aux voitures

- La réouverture de la rue Lausanne aux voitures aurait comme effet de reporter du trafic de la RC780 sur l'axe Simplon-Italie. Il est difficile de chiffrer ce report (potentiellement plusieurs milliers de véhicules/jour).
- L'impact est difficile à évaluer et dépendra du nombre de véhicule se reportant sur l'axe Simplon-Italie.



— Fortement impacté négativement

- Av. Paul-Ceresol: Augmentation des remontées de file déjà constatées. Potentiellement jusqu'à la Grand Place
- Rue de Lausanne: Remontée de file depuis le giratoire de la gare. Potentiellement jusqu'au poste de police.

— Impacté négativement

- Av. de la Gare. Perte de priorité vis-à-vis du trafic depuis rue de Lausanne. Compensé partiellement par une diminution de trafic sur la RC780.
- Rue du Simplon-rue d'Italie. Trafic peu fluide en raison du nombre de bus, piétons et vélos.
- Rue des Chenevières. Perte de priorité vis-à-vis du trafic s'engageant sur la rue d'Italie.

— Fluidité améliorée

- RC780 entre la route de Blonay et la rue du Musée. Dépendra des remontées de file depuis le giratoire de la gare.

Enjeux pour l'axe rue d'Italie, rue du Simplon, rue de Lausanne



Piétons, artère commerçante

- Artère commerçante importante pour la ville.
- Les flux piétons sont élevés et le nombre de traversées important.
- Selon comptage de septembre 2025, 10'300 piétons/jours empruntent la rue de Lausanne.
- Il est nécessaire de garantir des traversées fluides et sécurisées. Notamment pour la traversée majeure de la rue de Lausanne (Gare-Vieille-Ville)
- A noter également la problématique des traversées des élèves entre l'arrêt *Hôtel-de-Ville* et le collège Kratzer.

Enjeux pour l'axe rue d'Italie, rue du Simplon, rue de Lausanne



Vélos, axe fort d'agglomération

- Fait partie de l'axe fort vélo Vevey-Villeneuve qui est une mesure d'agglomération à l'horizon A (2028-2032).
- Nécessité de garantir une circulation fluide et sécurisée pour les vélos.
- Les gabarits routiers ne permettent pas des aménagements cyclables continus, seul une limitation du nombre de véhicules permet de sécuriser les vélos.
- La valorisation de l'axe Simplon-Italie pour les cyclistes permet de limiter le nombre de vélos empruntant le quai Perdonnet et ainsi limiter les conflits piétons-vélos sur les quais.

Enjeux pour l'axe rue d'Italie, rue du Simplon, rue de Lausanne



Bus, axe majeur TP

- Axe emprunté par 4 lignes de bus (201, 202, 211 et 212). Il y a jusqu'à 36 bus par heure qui empruntent cet axe (18 par sens).
- Le nombre de voyageurs en transit entre Ronjat et Cour-au-Chantre/Hôtel-de-Ville était de 6'033 passagers par jour en 2025 (deux sens confondus).
- Il est nécessaire de garantir une bonne vitesse commerciale des bus afin d'avoir un temps de parcours attractif et limiter les coûts d'exploitation.
- Une réouverture de la rue de Lausanne pour les voitures augmenterait les remontées de file sur la rue de Lausanne-Paule-Ceresole liées au giratoire de la gare. Cela aurait un impact important sur la vitesse commerciale des bus.

Enjeux pour l'axe rue d'Italie, rue du Simplon, rue de Lausanne

Voitures

- L'objectif est de garantir une desserte fine de l'axe Simplon-Italie et la Vieille-Ville tout en limitant le trafic de transit, en cohérence avec la hiérarchie du réseau.
- Les contraintes sur cet axe (fréquence d'arrêt des bus, traversées piétonnes, vélos), ne permettent pas une circulation fluide d'un nombre élevé de voitures.
- Une augmentation du nombre de voitures sur cet axe, augmenterait également les nuisances sonores dans une zone dense.

Enjeux pour l'axe rue d'Italie, rue du Simplon, rue de Lausanne



Livraisons

- Les nombreux commerces sur cet axe induisent beaucoup de livraisons quotidiennes.
- La configuration du bâti fait que la majorité des commerces n'ont pas d'espace de livraison sur le domaine privé.
- Actuellement une part importante des livraisons se font depuis la chaussée, notamment sur le tronçon de la rue de Lausanne. Cela serait problématique avec des charges de trafic plus élevées.
- La réouverture aux voitures de la rue de Lausanne nécessiterait de trouver des espaces de livraisons de part et d'autre du tronçon et les livreurs devraient faire les déplacements avec des transpalettes.

Enjeux pour l'axe rue d'Italie, rue du Simplon, rue de Lausanne

Conclusion d'URB

- La réouverture de la rue de Lausanne aux voitures aurait un impact négatif important pour les piétons, vélos, bus et livraison.
 - Des solutions devraient être trouvées pour sécuriser piétons et vélos et assurer la faisabilité des livraisons des commerces.
 - Les horaires de bus devraient être modifiés, les temps de parcours seraient allongés et les coûts d'exploitation augmenteraient.
 - La configuration actuelle de l'axe Simplon-Italie, le fonctionnement des livraisons ainsi que le nombre important de piétons et bus ne permettent pas une circulation fluide d'un nombre élevé de voitures.
 - Les automobilistes qui utiliseraient l'axe Simplon-Italie pour éviter la RC780 permettraient de diminuer les charges sur la route cantonale mais auraient également des impacts négatifs sur celle-ci (giratoire de la gare et d'Entre-deux-Villes).
- Il en résulterait une perte de fluidité sur l'axe Simplon-Italie, sans réel gain au niveau de la RC780.